



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 4 avril 2025

Délibération N° 25/06

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 3 février 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse,
- VU la Délibération n°25/020 AC de l'Assemblée de Corse du 27 février 2025 prenant acte du document d'orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU la Délibération n°25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : ADOPTE le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 03 02 2025 annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et dans l'espace dédié à la publicité des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 4 avril 2025

Le Président,
Julien PAOLINI





Cunturesu di u Cunsigliu d'Amministrazione di u 3 di ferraghju di u 2025 Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 février, le Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) s'est réuni à Ajaccio à 10h00, sous la présidence de Monsieur Julien PAOLINI.

Étaient présents :

Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'AUE,
Madame Véronique ARRIGHI, Conseillère Territoriale,
Madame Vannina CHIARELLI-LUZI, représentante de l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse,
Monsieur Jean-Jacques CICCOLINI, représentant de l'association des Maires de Corse-du-Sud,
Monsieur Ghjuvan' Santu Le MAO, Conseiller Territorial,
Monsieur Don-Joseph LUCCIONI, représentant de l'Office des Transports de Corse
Monsieur Georges MELA, Conseiller Territorial,
Madame Nadine NIVAGGIONI, Conseillère Territoriale,
Madame Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère Territoriale,
Madame Barbara SUSINI, représentante du personnel de l'AUE,
Monsieur Stefanu VENTURINI, représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'industrie.

Avaient donné pouvoir :

Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, à Monsieur Julien PAOLINI,
Madame Angèle BASTIANI, Présidente et représentante de l'Agence du Tourisme de la Corse, à Monsieur Don-Joseph LUCCIONI,
Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Conseiller Territorial, à Madame Vannina CHIARELLI-LUZI,
Madame Paola MOSCA, Conseillère Territoriale, à Monsieur Ghjuvan' Santu Le MAO.

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Jean ALFONSI, représentant de l'Office de l'Environnement de la Corse,
Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Conseiller Territorial,
Monsieur Paul-Félix BENEDETTI, Conseiller Territorial,
Monsieur Petru Antone FILIPPI, représentant de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse,
Monsieur Joseph GALLETTI, représentant de l'association des Maires de Haute-Corse,
Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère Territoriale,
Monsieur Jean-Charles MARTINELLI, représentant de la Chambre Régionale de Métiers,

Pour l'autorité compétente par délégation

Madame Marie-Anne PIERI, Conseillère Territoriale,

Un Conseiller Territorial non désigné,

Le représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture (non désigné),

Le représentant de l'Agence de Développement Économique de la Corse (non désigné),

Le représentant de l'Office Foncier de Corse (non désigné).

Participants avec voix consultative, absents, excusés et non représentés :

Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,

Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet de Corse,

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Moana GARCIE, pour le payeur de Corse.

Pour la Collectivité de Corse :

Monsieur Andria GRASSI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques,

Pour l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse

Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et Directeur Délégué à l'Energie,

Madame Valérie SALVINI, assistante de direction,

Monsieur Stefanu Cardi, conseiller du directeur,

Madame Anne Martinetti-Squarcini, Chargée de communication.

Ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 5 décembre 2024

ADMINISTRATION

1. Actions entreprises par l'AUE à la suite des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'Agence d'Urbanisme et d'énergie de la Corse à compter de l'exercice 2018 jusqu'à la période la plus récente
2. Tarification et Méthodologie de Calcul des Prestations de l'AUE
ENERGIE
3. Évolution du guide des primes versées par l'AUE
COMMUNICATION
4. Organisation de la huitième édition du concours régional TROPH'énergies
QUESTIONS DIVERSES

La réunion a débuté à 10h00, après confirmation de la présence du quorum requis pour que les délibérations soient valablement prises. M. le Président a ouvert la séance en remerciant les administrateurs pour leur présence.

Pour l'autorité compétente par délégation

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 décembre 2024

Monsieur le Président a soumis au vote l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 décembre 2024. Aucun commentaire n'ayant été formulé par les membres présents, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

Rapport n°1. Actions entreprises par l'AUE à la suite des observations des définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'Agence d'Urbanisme et d'énergie de la Corse à compter de l'exercice 2018 jusqu'à la période la plus récente

Le rapport a été présenté par Monsieur Alexis Milano, Directeur Général qui a rappelé que, pour donner suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, plusieurs actions ont été mises en place par l'Agence.

Tout d'abord, un contrat d'objectifs et de performance (COP) a été adopté par l'Assemblée de Corse afin de clarifier les objectifs de l'Agence et de mesurer l'atteinte des résultats visés.

En parallèle, l'évolution de l'offre de services de l'AUE a été engagée. L'objectif est d'élargir les prestations proposées, notamment dans le domaine de l'aménagement, pour mieux répondre aux besoins du territoire et des acteurs locaux.

Enfin, un nouvel organigramme a été adopté lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'AUE du 3 juillet 2024. Ce nouvel organigramme vise à mieux structurer l'agence et à permettre un développement optimal des services liés à l'aménagement. Il prévoit la mise en place de nouveaux postes et la réorganisation des équipes afin d'assurer une plus grande efficacité dans la gestion des projets.

Le rapport a été mis aux voix par Monsieur le Président et adopté à l'unanimité.

Rapport n°2. Tarification et Méthodologie de Calcul des Prestations de l'AUE

Monsieur Alexis Milano a présenté de manière détaillée la méthodologie utilisée pour le calcul des prestations. Il a expliqué les différentes bases et critères employés pour déterminer les tarifs appliqués par l'AUE, en mettant l'accent sur l'importance de garantir une gestion rigoureuse, transparente et conforme aux normes de la comptabilité publique. Cette méthodologie vise à assurer l'équité et la cohérence dans la tarification des services proposés, tout en respectant les principes de gestion financière publique.

Madame Susini a souligné un retour satisfaisant dans l'accompagnement des collectivités.

Le rapport a alors été mis au vote par Monsieur le Président et a été adopté à l'unanimité.

Rapport n°3. Evolution du guide des primes versées par l'AUE

Lors de la présentation du rapport, Monsieur le Directeur a détaillé les nouvelles dispositions du règlement ainsi que les mesures récemment adoptées. Il a rappelé qu'au cours du Conseil d'Administration du 29 mai 2024, un complément important au guide des aides a été validé, permettant à l'AUE d'attribuer des primes dans le cadre du mécanisme territorial de compensation. Monsieur le Directeur a pris soin de souligner les différences majeures entre la nouvelle version du guide et l'ancienne, mettant en lumière les ajustements effectués ainsi que les critères précis d'attribution des primes pour chaque mesure.

Pour l'autorité compétente par délégation
En outre, il a précisé que les montants unitaires des primes pour la période 2025-2028 ont été validés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Dans le but d'optimiser le fonctionnement de l'AUE, Monsieur le Directeur a proposé aux administrateurs une nouvelle organisation : au lieu de réunir un Bureau chaque semaine, il a suggéré que, pour les primes aux particuliers, les dossiers soient individualisés au fur et à mesure. Un bilan détaillé des opérations sera ensuite réalisé à chaque Bureau.

Le Président a souligné l'importance de cette proposition en termes de gain de temps dans le traitement des dossiers. De son côté, Monsieur le Directeur a rappelé que les délais de traitement sont en amélioration continue, et a précisé que l'objectif est qu'en l'espace d'une semaine, les particuliers candidats au programme obtiennent leur convention.

Lors des échanges, Monsieur Mela a soulevé des questions concernant l'ordre de sollicitation des aides, ainsi que la gestion des immeubles collectifs. Il a évoqué l'idée de concevoir une enveloppe financière globale pour chaque rénovation, permettant au propriétaire de mobiliser l'ensemble des crédits disponibles pour les travaux.

Enfin, Monsieur le Président a rappelé que l'AUE œuvre pour offrir davantage de lisibilité concernant les différentes offres disponibles. Il a insisté sur la simplification des procédures, notamment à travers l'introduction d'un numéro unique permettant un parcours unifié pour les demandeurs. Il a également évoqué la proposition d'un nouveau règlement d'aide pour 2025, en particulier pour la rénovation des biens en copropriété.

Le rapport a alors été mis au vote par Monsieur le Président et a été adopté à l'unanimité.

Rapport n°4. Organisation de la huitième édition du concours régional TROPH'énergies

Madame Martinetti Squarcini a présenté en détail l'organisation de la huitième édition du concours régional TROPH'énergies, mettant en lumière les spécificités de cette nouvelle édition et son calendrier. Cette édition s'inscrit dans la continuité des précédentes, avec un accent particulier mis sur la sensibilisation du public et la promotion des meilleures pratiques en matière de transition énergétique.

Monsieur le Directeur a souligné que les récompenses avaient été réduites de moitié l'année dernière et qu'elles connaîtraient cette année une diminution significative.

Le rapport a alors été mis au vote par Monsieur le Président et a été adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Ciccolini évoque la possibilité pour les communes de participer à des programmes de rénovation énergétique en étant accompagnées d'experts. Il souligne que les communes peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre de ces projets.

De leur côté, Monsieur le Directeur et Monsieur le Président ont proposé d'organiser des rencontres avec les associations de maires pour échanger sur les moyens de soutenir les communes. Ils ont aussi rappelé l'importance du lien de confiance entre les maires et leurs habitants, ce qui pourrait aider à la réussite des projets de rénovation énergétique, les citoyens étant souvent plus réceptifs lorsque les maires sont impliqués.

Apres avoir traité tous les points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Président a remercié l'ensemble des participants pour leur engagement et leurs contributions. La séance a été clôturée à 11h45.

Le Président de l'AUE
Julien PAOLINI



Le Directeur Général de l'AUE
Alexis MILANO



